MAIRIE DE PARIS

Conservatoire du 12e arrondissement

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE LE 4 DÉCEMBRE 2012

PRÉSENTS : Mme Blumenthal, maire du 12ème, présidente du conseil d'établissement
Mme Garric, Chef du Bureau des Enseignements Artistiques et des Pratiques Amateurs (BEAPA) de la Direction des Affaires Culturelles (DAC), représentant de la Ville de Paris
Mme Attal-Lefi, élu du 12ème
M. Ferran, directeur
Mme Vial, représentante de l'administration
M. Boeykens, M. Jacques, Mme Bergen, représentants des professeurs
M. Tissier, représentant des élèves
Mme Chakrani, M. Ollivier, représentants des parents

ABSENTS EXCUSÉS : M. Bordry, personnalité qualifiée

ABSENTS : M. Corbière, élus du 12ème
Mme Regnier, personnalité qualifiée

L'ordre du jour est le suivant :
1. Point sur l'année scolaire
2. Nouveau conservatoire : point d'étape
   2.1. nombre et organisation des salles, mode d'attribution des grandes salles, foyer des élèves, ...
   2.2. salles de percussion
3. Rôle du Conseil d'Établissement et fonctionnement du conservatoire :
   3.1. Association des professeurs dans la prise de décision
   3.2. Composition
   3.3. Relations avec l'association des parents d'élèves
4. Cycle de perfectionnement pour les conservatoires municipaux
5. Politique municipale en matière de conservatoire :
   5.1. Modalités d'inscription
   5.2. Grille tarifaire
   5.3. Relations de l'association des parents d'élèves avec la municipalité
6. Réforme du rythme scolaire à compter de la rentrée 2013
   6.1. Premier échange sur l'impact pour le conservatoire
7. Questions diverses

La séance est ouverte à 18h40.

1- POINT SUR L'ANNÉE SCOLAIRE par le Directeur

1. **Bilan de rentrée**
   a. personnel pédagogique :
   Quatre professeurs ont quitté le conservatoire (arrêt de la carrière d'enseignant, nomination au CNSM ou dans un orchestre), et un a souhaité réduire son horaire hebdomadaire. Nous privilégions à chaque fois que c'est possible le réseau des professeurs de la Ville de Paris pour procéder à ces remplacements.
   b. personnel administratif :
   Mme Rosenbaum, secrétaire chargée de la communication, prendra sa retraite en décembre 2012. Le recrutement de son remplaçant est en cours.
   Cécile Layre, chargée de scolarité, est partie rejoindre l'équipe de l'inspection pédagogique du BEAPA, pour des raisons d'aménagement d'horaire. Nathalie Laufbaum, auparavant chargée de scolarité au CMA11, la remplace désormais et fait preuve de beaucoup de compétence.
   c. Effectifs : ceux-ci sont en légère augmentation, soit environ 1100 élèves contre 1050 l'an passé. A noter que 4 de nos étudiants ont intégré les Conservatoires Supérieurs de Paris, Lyon et Genève.
   d. partenariats
   - Nous renforçons cette année le partenariat avec le Collège Oeben, en touchant maintenant les classes de 6ème et de 5ème.
   - Nous accueillons cette année un auteur en résidence, Félix Pruvost, qui travaille avec la classe d'art dramatique et écrira une pièce spécifiquement pour elle, donnée deux fois en juin à la MPAA (Maison des Pratiques Artistiques et Amateurs).
   - En partenariat avec le Théâtre de Chaillot, les classes d'art dramatique et de danse contemporaine de quelques conservatoires dont le CMA12 (classe de danse contemporaine de Catherine Chatelain et d'art dramatique de Carole Bergen) ont participé à l' « hommage à Jean Vilar » donné à Chaillot même.

e. En bref

- Tous les départements pédagogiques se sont réunis à la rentrée avec la Conseillère pédagogique A. Granjon et/ou le directeur J.M. Ferran, pour faire un point sur l'existant et projeter l'avenir en prévision à la fois du nouveau projet d'établissement et du nouveau conservatoire. A.Granjon a, à cette occasion, réalisé un énorme travail de synthèse, excellente base pour tracer les futurs axes de développement. Chaque département (chant-chœurs, claviers, cordes, vents, accompagnement, danse, art dramatique,...) est doté d'un référent, et l'ensemble des référents constitue un conseil pédagogique qui se réunira une à deux fois par an.

f. divers

- Dotation d'instruments et élargissement du parc de location d'instruments : M. Ollivier interroge l'Administration sur sa politique de mise à disposition d'instruments pour les foyers ne pouvant financièrement y accéder. Comment est-il prévu d'élargir l'offre d'instruments à louer au sein du conservatoire, parallèlement à la politique de tarifs d'inscription basés sur le Quotient Familial ? Mme Garric précise qu'il ne peut s'agir que d'instruments transportables (pas d'instruments très coûteux malheureusement comme la harpe, le piano,....) et qu'à l'heure actuelle, la demande du public n'est pas particulièrement pressante. J.M. Ferran ajoute qu'il veille à ce que les instruments onéreux transportables rentrent peu à peu dans ce parc. La dotation annuelle d'instruments doit participer à terme à l'élargissement progressif de cette offre. Elle était de 10000 euros cette année (cloches, cornet, saxophone ténor, 2 altos et une contrebasse) contre 25000 euros l'année dernière. Le contexte budgétaire ne nous permet pas encore de connaître le budget annuel 2013. F.Ollivier constate que le budget annoncé ne permettra pas de combler le retard. C.Bergen souhaiterait que soit étudiée la possibilité de débloquer une dotation pour l'art dramatique, afin de pouvoir bénéficier d'accessoires divers par exemple.
- Les marchés :
  Il y a une très nette amélioration de la prestation de ménage, grâce au suivi intensif et de longue haleine effectué par Mme Vial, avec l'appui de l'inspecteur de secteur de la Ville, et grâce à la bonne volonté de l'agent en place depuis un an maintenant.

2. **Action culturelle**

L'année 2011/2012 a été particulièrement riche en événements avec notamment le Paradis des chats, avec les écoles et le centre d'animation CLAJE -qui fut un vrai succès-, Cendrillon, et le Musi-circus John Cage avec la médiathèque et l'atelier Carolyn Carlson.

Le fil conducteur du programme d'animations 2012/2013 est « le rapport sacré/profane » ainsi que la célébration de deux anniversaires importants : 50 ans de la disparition de Poulenc et 100 ans de la naissance de Britten.

Les « comme-ci comme fa » ont repris en novembre à raison de 2 manifestations par semaine : auditions, réalisation de projets pédagogiques...

Les points forts de cette année seront :

- Le concert Gouvy avec la Fondation Bru Zane
- Le concert scolaire avec, pour la première fois un opéra : La guzla de l'émir, opéra en un acte de Dubois
- Concert de musique de chambre des professeurs : Messiaen - Ferran
- La fille du tambour major d'Offenbach
- L'intégrale de la musique pour violon seul de Bach et Ysaÿe en deux concerts avec nos professeurs à la salle des mariages de la Mairie
- Dialogue des Carmélites de Poulenc en relation avec le cimetière de Picpus
- Le centenaire du sacre du printemps avec des musiciens piano et percussions en direct

Notre partenariat avec l'Hôpital Rothschild se renforce. Deux axes essentiels avec des nouveautés :

- Les concerts salle Nation seront donnés deux fois : à 15 heures pour le public de l'hôpital, à 19 pour le nôtre : concerts de musique de chambre des étudiants, soirée Zarzuela chant et guitare, histoire de la guitare
- Un concert par mois en journée dans les étages pour les malades qui n'ont pas la possibilité de descendre à la salle Nation.

2- NOUVEAU CONSERVATOIRE : POINT D'ÉTAPE

Les professeurs et toute l'assemblée se réjouissent de l'avènement de ce beau projet dont l'échéance se rapproche.

Calendrier : Mme Blumenthal est heureuse de confirmer à l'assistance que le calendrier prévisionnel est tenu. La livraison est prévue pour début 2014, et la première réunion de chantier aura lieu le 6 décembre 2012. Bien que tout soit encore à l'étude, il est question que l'administration s'installe dans les locaux à partir des vacances de printemps 2014 et que la rentrée des cours se fasse en septembre 2014. Une visite pourra être organisée pour les membres du CE, en amont de cette installation, dès que la commission de sécurité aura donné son feu vert.

Aménagements : Le projet avance de façon très satisfaisante, dans la ligne du document-cadre élaboré pour tous les conservatoires, et en concertation avec le directeur du conservatoire. De nombreux « aller-retour » ont d'ailleurs donné lieu à des aménagements :

- L'administration a été aménagée en « openspace »
- L'emplacement et la taille de l'ascenseur ont été modifiés de multiples fois afin de pouvoir supporter les contraintes logistiques des instruments et du bâtiment
- La danse a pu être organisée autour d'un espace qui lui est propre
- Un espace d'accueil dans la salle de documentation a été créé, ainsi que des réserves pour les instruments, décors et costumes.
- Des espaces de rangement ont été rajoutés.

Acoustique : K. Jacques souligne l'importance du soin qui doit être apporté à la conception de l'acoustique rapportée à la taille de chaque salle. L. Garric confirme que les salles seront globalement plus grandes et toutes traitées acoustiquement.

Présentation publique : Mme Chakrani insiste sur le besoin de faire une présentation publique du projet, en présence de Mme la Maire -une fois les plans stabilisés-, à destination des parents très demandeurs.
Foyer d'élèves et salles dédiées : F.Tissier s'enquiert de la création d'un foyer d'élèves et de salles de percussion en nombre suffisant. S'il a été possible de créer un centre de documentation et d'accueil, un foyer ouvert à l'entresol, une salle de professeur (avec un coin cuisine) -faisant également office de salle de réunion-, il n'a malheureusement pas été possible de créer un foyer étudiants. Malgré une optimisation très étudiée de l'espace, on ne pouvait envisager de réduire le nombre de salles déjà très contenu au profit d'un foyer pour élèves. En ce qui concerne la percussion, seul un studio attenant à la salle principale a pu être maintenu pour des raisons de sécurité, contrairement à la demande initiale de M.Ferran de pouvoir disposer de plusieurs studios « satellites » pour la percussion. En effet, il était impossible d'affecter une issue de secours donnant sur une coursive extérieure à chaque studio.
Il n'est pas certain par ailleurs de pouvoir convertir la grande salle de jazz en 4 petites, conformément à la demande de M. Ferran, celle-ci étant arrivée tard dans le calendrier.
Objectifs de développement :
Conformément à ce qui a été planifié avec le Directeur, M. Ferran, l'administration organise une montée en charge progressive de l'activité du nouveau conservatoire, représentant une augmentation de près de 600 à 700 élèves à long terme. Cela représente un total d'environ 1700 élèves d'ici une petite dizaine d'années, avec notamment 400 à 500 musiciens de plus et une progression accrue dans les classes de danse. M.Ferran rappelle qu'un nouveau projet d'établissement sur lequel les équipes pédagogiques ont déjà commencé à travailler, accompagnera la création très porteuse et dynamisante de ce nouvel établissement.
M. Ollivier regrette une nouvelle fois que les parents n'aient pu voir les plans du nouveau conservatoire et qu'ils n'aient pu être consultés avant que les décisions soient prises et entérinées. Il déplore le fait que, comme pour les inscriptions, les parents n'aient pu avoir accès à d'autres informations que celles publiées sur internet. Il rappelle que les parents ont accédé à la demande de la DAC de se constituer en association en 2011, et que cela n'a permis aucune évolution notable de la concertation et de la communication. Enfin, il s'interroge sur la pertinence de sa présence au sein de ce conseil qui ne semble pas tenir compte de l'avis des parents d'élèves et où la qualité du dialogue ne s'est pas améliorée depuis 7 ans.

3- RÔLE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE

Association des professeurs dans la prise de décision
M. Jacques relaye le souhait des professeurs de se retrouver par exemple une fois par trimestre dans une réunion où toutes sortes de sujets pourraient être évoquées dans le but d'une plus grande communication et concertation entre tous les acteurs de l'établissement. M. Ferran y est favorable, mais rappelle que ces réunions ne peuvent être qu'un lieu d'échanges informels et non un organe de décision, et que par ailleurs les grandes lignes de la pédagogie restent du domaine de l'Inspection.
Composition :
La conseillère aux études A.Granjon souhaiterait que soit étudiée la pertinence d'intégrer le Conseiller aux Études dans la liste des membres officiels du Conseil d'établissement. L'administration y est tout à fait favorable, et précise à cette occasion qu'un groupe de travail de secrétaires généraux avance en ce moment sur ce sujet en vue d'établir un cadre et des procédures communes à tous les conseils d'établissement des conservatoires parisiens.
Age des élève candidats et des électeurs :
Les parents d'élèves et les professeurs ne comprennent pas pourquoi depuis cette année, l'âge des élèves éligibles et électeurs est passé de 13 à 18 ans, alors qu'il s'agit d'un facteur d'implication des élèves dans l'établissement. Mme Vial explique que le petit groupe de travail qui a commencé à travailler sur le sujet a fait cette recommandation, dans l'attente d'une prochaine validation juridique devant intervenir début 2013. Mme Chakrani souhaiterait que l'âge soit le même que dans l'Éducation Nationale, à savoir à partir de la sixième.
Relations avec l'association des parents d'élèves
Les parents souhaitent créer une association ayant force de proposition qui soit un véritable interlocuteur vis-à-vis de la Mairie et de l'administration. Ils estiment, à l'heure actuelle, être mal informés sur les élections de leurs représentants. Mme Vial rappelle cependant qu'un courrier, relancé par un mail individuel, a été envoyé à chaque parent d'élève, en plus des « affiches mode d'emploi » et des listes de candidats affichées dans le conservatoire une semaine avant le début des élections. Mme Vial encourage à cette occasion toutes les propositions d'amélioration de cette communication de la part des parents. On peut par exemple tout-à-fait envisager, comme le suggère Mme Chakrani, qu'une réunion soit organisée à la rentrée dans l'enceinte du conservatoire, par -et pour- les parents.
F.Chakrani souhaiterait que le conservatoire communique aux représentants des parents d'élèves les coordonnées des parents, afin qu'ils puissent mieux organiser leur communication. L.Garric lui suggère de les récolter directement auprès des parents, puisque le service public ne peut en aucun cas valider cette communication de coordonnées privées. Mme Chakrani insiste pour que les services juridiques soient interrogés sur ce point : il pourrait s'agir par exemple d'une case à cocher par les parents dans le document d'inscription (ou ré-inscription) autorisant ou non la communication de leurs coordonnées aux représentants des parents d'élèves. Mme Garric en demandera la validation aux services juridiques. Mme Vial confirme que de son côté, le secrétariat peut tout-a-fait envoyer à tous les parents et grands élèves un mail donnant les coordonnées des élus, si ces derniers le souhaitent.
Règlement intérieur : F.Ollivier relance la DAC sur la création d'un règlement intérieur. Les parents du Conseil inter-conservatoire avaient souhaité proposer leur version de règlement intérieur en la faisant parvenir directement à l'administration et aux élus. L. Garric note que cette diffusion a été très maladroite et regrette qu'il n'y ait pas eu d'information ni de discussion préalable avec la DAC sur ce sujet d'autant qu'un groupe de travail de Secrétaires Généraux piloté par le BEAPA était à ce même moment en train de travailler à l'élaboration d'un tel texte. Mme Garric affirme que l'administration ne peut travailler de cette manière avec les parents et qu'il est souhaitable à l'avenir de retrouver des

voies de dialogue plus sereines respectant le cadre officiel, en faisant notamment des demandes d'audience auprès des divers partenaires municipaux.

4- Cycle de perfectionnement pour les conservatoires municipaux

K. Jacques aborde cette demande récurrente des professeurs, de pouvoir continuer à faire travailler certains élèves après le DEM. Mme Garric indique que ce sujet ne peut être débattu en conseil d'établissement, et qu'une réflexion sur la construction du cursus ne peut être menée qu'avec l'Inspection Pédagogique. La question de la façon dont la Ville de Paris porte la professionnalisation des élèves est complexe et soulève beaucoup de problèmes en chaine. M. Ferran déplore à cette occasion la faible implication des professeurs dans les commissions pédagogiques, qui leur permettraient pourtant d'amorcer un dialogue avec l'Inspection. Il remarque également que désormais le contexte a changé avec la création des pôles supérieurs à Paris et aux portes de la capitale.

5- Politique municipale en matière de conservatoire

1. Modalités d'inscription

Si l'Administration note qu'elle a eu peu de remontées négatives des usagers (moins que dans le cas des files d'attente), elle concède néanmoins que le système n'est pas pour autant idéal et qu'il est en grande partie aléatoire. Le progrès consiste cependant à ne plus imposer aux familles ou parents isolés de rester plusieurs heures à attendre dans la nuit devant le conservatoire pour pouvoir prétendre à une hypothétique place : cela favorise de fait l'accès à un public plus large.

Des corrections techniques ont été rapidement apportées au fur et à mesure du déploiement du dispositif téléphonique, mais pas de problème technique majeur n'est à relever. Les procédures avaient auparavant été très calées et visées par la direction juridique en plus du contrôle interne de chaque établissement et du « reporting » en temps réel au BEAPA. Pour rappel, en 2012, les élus de trois arrondissements avaient choisi d'appliquer le système de file d'attente plutôt que l'inscription téléphonique. On ne connait pas encore la procédure retenue pour l'an prochain.

F. Ollivier s'indigne que les parents n'aient pas été consultés via les conseils d'établissement sur ces décisions. L. Garric précise qu'il s'est agi dans ce cas précis d'une décision politique délibérée de donner la parole aux élus au nom de tous les usagers ; il s'agissait bien de représenter tous les usagers susceptibles d'entrer au conservatoire et non seulement ceux déjà en place. Chaque mairie d'arrondissement s'est donc positionnée par rapport aux trois modalités d'inscription proposées pour la rentrée 2012 (file d'attente, téléphone ou tirage au sort - dispositif finalement non mis en œuvre).

2. Grille tarifaire

M. Ollivier rappelle que les représentants des parents n'ont pas été consultés lors de la mise en place de la nouvelle grille tarifaire. Il déplore cette situation et s'interroge sur la pertinence de la représentation des parents au Conseil d'Établissement, vu le peu de cas qu'il est fait de leur avis, et l'absence totale de concertation avec ceux-ci. Mme Garric rappelle le contexte global de la réforme tarifaire (uniformisation des QF à la Ville impliquant une modification des QF de la DAC) et les délais très contraints de la mise en œuvre de cette réforme (communication déjà faite lors du dernier Conseil d'établissement).

3. Relations de l'association des parents d'élèves avec la municipalité

Voir point 3- plus haut.

6- Réforme du rythme scolaire à compter de la rentrée 2013

Premier échange sur l'impact pour le conservatoire

Le texte final de cette prochaine réforme de l'Éducation Nationale n'est toujours pas connu. Des éclaircissements sont notamment attendus sur la part d'éducation artistique et culturelle en temps péri-scolaire. La première mesure impactant fortement les conservatoires est la scolarisation des élèves des écoles primaires le mercredi matin, jour actuel de forte affluence dans les conservatoires.

Pour répondre à la question de Mme Chakrani, les services administratifs travaillent activement à la planification de cette réforme dont l'impact sera lourd sur les conservatoires. Les études et le recensement en cours mettent à jour une problématique sérieuse de manque de locaux. Il s'agit d'estimer la volumétrie de l'activité du mercredi matin à redéployer, alors qu'on sait que les plannings des conservatoires sont déjà très pleins en soirée et déjà bien remplis le samedi. En fonction du solde des cours qui ne pourront pas être hébergés, la DAC se tournera notamment vers la Mairie pour trouver des locaux alternatifs. Ce problème est particulièrement épineux pour les cours collectifs de danse qui nécessitent de grandes salles, et il est de surcroît renforcé par la mise en concurrence avec tous les acteurs du secteur périscolaire.

Nul n'est en mesure pour l'instant d'arrêter une date ferme, et de préciser s'il s'agira de la rentrée 2013 ou 2014, ainsi que le confirme Mme Attal-Lefi récemment en contact avec M. Julliard. Il ne faut pas perdre de vue que malgré toutes les contraintes évoquées, cette réforme représente un élan positif et va dans le sens d'une amélioration de la vie scolaire des enfants et de leur apprentissage. Mme Attal-Lefi réaffirme le désir de la Mairie du 12ème arrondissement d'impliquer les parents et les professeurs dans le processus de consultation.

7- Questions diverses

R. Boeykens souhaite avoir confirmation de la part de la DAC de l'autorisation juridique de pouvoir organiser un déplacement d'un des orchestres d'harmonie dans l'Yonne en mai prochain.

R. Boeykens porte la demande des professeurs de trompette de pouvoir bénéficier d'un bugle dans les prochains achats d'instruments.

Il n'est pas proposé de date pour le prochain conseil. La séance est levée à 20h35.